Isabelle Charollais, co-directrice du département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève
Alain Corthay, maire, commune de Meinier
Francesco Della Casa, architecte cantonal, Etat de Genève
Eric Rossiaud, président de la Codha – Coopérative de l'habitat associatif
Carmelo Stendardo, architecte et organisateur de concours
Pascal Uehlinger, conseiller administratif, commune de Thônex

Table ronde

L'avis des maîtres d'ouvrage genevois

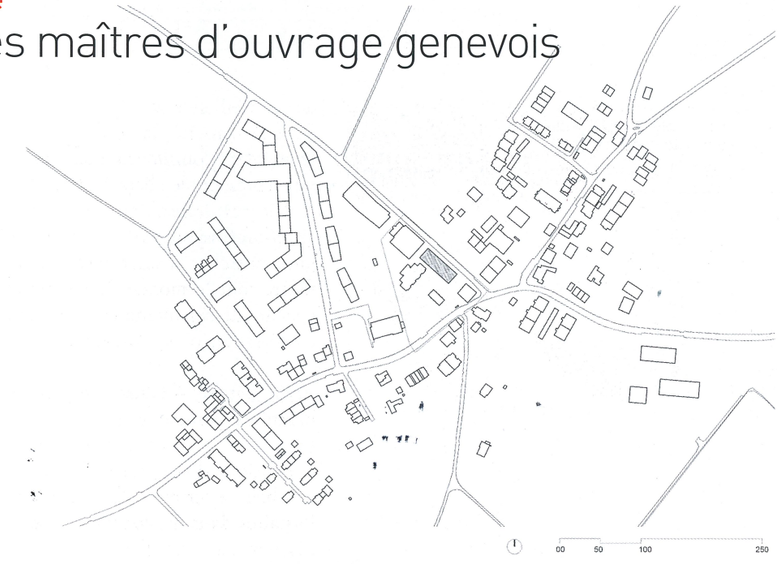

Entretien préparé par Raphaël Nussbaumer, Pascal Tanari et Marie-Christophe Ruata-Arn.

Dans un dossier précédent (Interface n°26), nous traitions de la qualité du logement à Genève. Le concours d'architecture n'est-il pas un bon vecteur pour s'assurer de la pertinence d'une réponse ?

Isabelle Charollais – Le concours est un vecteur de promotion de la qualité, mais aussi la garantie d'avoir les capacités de réaliser un projet. L'enjeu d'une collectivité comme la nôtre est de se donner les moyens pour mener les projets à bien jusqu'au bout.
De fait, depuis 2007, il y a eu environ trente concours organisés par la Ville de Genève et, sauf deux ou trois qui connaissent un destin un peu plus chaotique, tous sont soit réalisés, soit en cours de réalisation, soit en cours de projet. Ce n'est pas forcément le cas de ceux qui ont été organisés avec d'autres types de procédures, tel l'appel d'offre, sur lequel par définition on ne s'est pas mis d'accord en amont et où, dès lors, le risque est grand de tout remettre en question en permanence.
Dans les collectivités publiques, la cohérence d'un programme est toujours gérée en coordination avec de très nombreux acteurs qui peuvent intervenir à tout moment dans le processus. Le concours représente un vrai potentiel pour élaborer un éventail de solutions et les expliquer au public.
Beaucoup de travail reste encore à faire sur ce dernier point. Le concours oblige tout le monde à se mettre d'accord en amont sur un programme. C'est la condition première du succès du projet. (IC)

Carmelo Stendardo – Définir le cadre en amont est primordial. Mais il faut également tester la cohérence des données et des demandes qui seront ensuite remises aux candidats sous forme de programme. Lorsque cette vérification n'a pas lieu, le risque existe qu'il y ait une déception à l'issue du concours. Par exemple si on n'a pas vérifié avant de lancer le concours proprement dit que le site ne pouvait pas accueillir le programme. Cette vérification en amont est donc fondamentale. En fait, c'est le premier geste de projet dans tout le processus. (CS)

Eric Rossiaud – Oui, il faut se mettre d'accord en amont. Mais sur quoi ? Sur la faisabilité du projet mais aussi sur la qualité de vie que l'on souhaite obtenir dans le projet finalisé. Je pense pour ma part qu'on doit toujours viser le résultat final. Et lorsqu'on fait un concours de logements, on doit penser à faire des programmes qui expriment la qualité de vie que l'on veut trouver dans ces logements une fois réalisés. Il faut être attentif au fait que le concours est peut-être quelque chose qui uniformise. Ce processus permet de trouver des réponses « pertinentes », et de ce fait, n'amène jamais à des réponses « impertinentes ». Or c'est peut-être celles-ci dont on a besoin lorsqu'on veut « faire du quartier ». (ER)

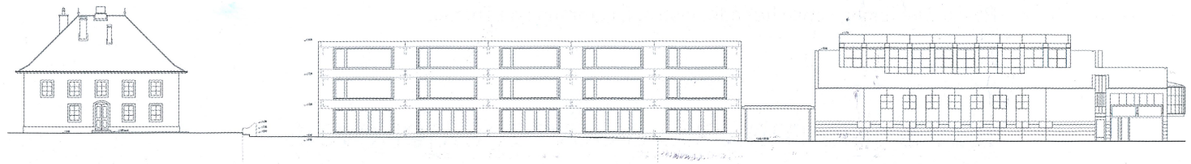

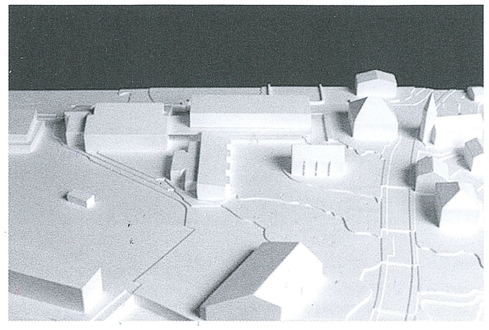

Extension de l'école primaire de Meinier.

Concours à un degré en procédure ouverte, 2017

Maître de l'ouvrage : Commune de Meinier

Architectes : MUE, Arnaud Schelstraete, Frédéric Garrigues et Gwenael Jezequel, France

Réalisation : Consortium MUE-architech

La politique et la société ont des attentes par rapport au concours d'architecture comme forme de mise en concurrence. Quelles sont les étapes importantes et les personnes-clés pour définir un cahier des charges idéal, et assurer ainsi la réussite du processus afin d'obtenir un résultat intéressant ?

Pascal Uehlinger – Lors du concours pour l'aggrandissement de l'administration communale de Thônex, nous nous étions rendus compte que le jury s'était scindé en deux parties : l'une « locale », soit les membres du conseil municipal, les membres de la mairie et les architectes locaux qui connaissaient la région, et l'autre partie constituée de professionnels provenants de l'extérieur de la commune. Ce qu'il s'est passé à l'issue du concours, c'est que les professionnels « hors commune » ont choisi un autre projet que celui que voulaient les locaux. C'était tout à la fois une question d'esthétique et de vision du projet. Finalement, la collectivité publique a payé des « millions » pour n'arriver à rien. Le problème que je pose, c'est de savoir ce qu'il faut faire face à une telle situation. Que faire, lorsque le projet lauréat ne répond en définitive pas aux attentes des « locaux » ? (PU)

Isabelle Charollais – Le rôle des uns et des autres dans ces dossiers est une question extrêmement intéressante. Monsieur Pagani, notre conseiller administratif, ne siège jamais dans les jurys de concours. Il a délégué la compétence du choix aux professionnels auxquels il fait confiance. C'est un élément fondamental et probablement un cas assez rare. Il ne veut pas interférer dans les travaux d'un jury, considérant que si un collège d'experts décide quel est le meilleur projet, alors ce sera le sien, et il le portera. À mon avis, la présence des conseillers administratifs dans les jurys rend difficile la capacité de ce dernier à conserver son indépendance. Comment ne pas suivre l'opinion de celui qui représente le client in fine ? Par ailleurs, il ne doit jamais y avoir de polarisation entre « professionnels » et « non-professionnels » au sein d'un jury qui doit toujours chercher la solution consensuelle, le résultat qui fédère tout le monde. L'engagement primordial pour chacun de ses membres, c'est de soutenir l'idée que l'intérêt général va au-delà de l'intérêt particulier. (IC)

Alain Corthay – Dans une petite commune de 2'200 habitants comme Meinier, nous sommes dans une toute autre dynamique et les concours sont rares. Mais le politique doit rester au front, car nous connaissons très bien le terrain. Que les professionnels soient majoritaires dans un concours ne pose pas de problème ; l'important, c'est d'arriver à se comprendre, à bénéficier des apports des professionnels extérieurs tout en restant proches de la réalité locale. Le programme est alors un outil extrêmement important pour permettre de prendre en compte et d'articuler les souhaits d'une commune qui a dû en premier lieu convaincre son conseil municipal de s'engager dans le projet.
Pour construire le programme du concours (démolition/reconstruction de l'école primaire), l'Exécutif et la commission ad hoc ont eu la chance de collaborer avec un mandataire qui a permis d'articuler tous les éléments en présence et les demandes spécifiques des usagers, et de donner une réelle pertinence au projet.
Il était indispensable, non seulement que le programme soit cohérent, mais qu'il soit accepté par tout le monde, et nous avons ensuite choisi une procédure ouverte afin d'avoir un grand choix final de propositions. Le résultat a dépassé nos espérances, et avec 145 inscriptions et 122 projets rendus, nous avons même dû nous installer dans une salle en dehors de la commune pour avoir l'espace de tout afficher afin de délibérer.
Est-ce cela qui a créé une alchimie au sein du jury entre les professionnels, les deux représentants de l'exécutif et les conseillers municipaux ? Nous avons en tous cas assez rapidement réussi à sélectionner un projet à l'unanimité. Chose qui n'aurait certainement pas été possible si on n'avait pas écouté notre mandataire qui, à un moment donné, nous a dit « *prenez le temps, ça coûtera un petit peu plus cher, mais au bout du compte vous allez y gagner* ». Nous avons conduit cette démarche collectivement, et nous sommes extrêmement contents de la manière dont les choses se sont mises en route. (AC)